

Hausse de TVA ce qui va changer au 1er janvier

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)

Vendredi, 27 Septembre 2013 00:00 -

"Au 1er janvier 2014, les différents taux de TVA vont en effet augmenter sensiblement, pour financer le crédit d'impôt compétitivité (Cice) à destination des entreprises. Le taux normal, qui concerne la majorité des biens et services, passera de 19,6 % à 20 %, ce qui doit rapporter 2,6 milliards.

Le taux intermédiaire, aujourd'hui à 7 %, et qui bénéficie aujourd'hui à différents secteurs (logement social, travaux de rénovation, hôtellerie-restauration, transport de voyageurs...), passera à 10 %."

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Hausse de TVA ce qui va changer au 1er janvier](#)